

CONTRAT DE PARTENARIAT / OFFRE PRIVILEGE CSE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part, la société *Les Domaines qui Partent*
dont le siège social est situé à *374 Route d'Orléans 18230 St Doulchard*
représentée par *A. COURT*

Et

D'autre part, le Comité Social et Economique **MBDA FRANCE BOURGES**
situé **8 Rue Joseph Le Brix à Bourges**,
représenté par le **Secrétaire du CSE, Anthony PRAUD**

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

DUREE – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat qui prend effet à compter de ce jour est conclu pour une durée de 12 mois. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, il se renouvellera à chaque terme par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois.

OBLIGATIONS DES PARTIES

La remise sera faite directement en caisse sur présentation du badge du salarié MBDA / ROXEL / ASB. Cette remise sera non cumulable aux autres offres ou promotions en cours.

OFFRE :

- Remise 5%, sur champagnes et spiritueuse
- Remise 10%, sur la boutique (vins et accessoires et épicerie)

Fait à Bourges, le *21/01/2022*

La Société



Le CSE MBDA Bourges
8, Rue Joseph Le Brix
18000 BOURGES
Tél. 02 48 55 53 53

